

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

N°2023/04

OBJET : (632) ŌCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DE LA FETE DE LA NATURE ET DES FLEURS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF FEVRIER.

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 27 janvier 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS: Monsieur JAMET Maire,

M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,

M. FLAMENT, M. PORTIER,

Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE

Adjoints

Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,

Mme OUEYRAT-MAUGIN

Conseillers Délégués

Le nombre de conseillers

M. BOISCO, Mme TOUMI, M. KERGOAT,

en exercice est de 35

M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, Mme CHRISTIN,

M. LEGUEIL, M. FLEURIER,

Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme TROUZIER EVEQUE à M. WILLIOT

Mme ABDELOUAHAB à Mme FAUCONNIER
Mme RICARD à Mme JACQUET-LEGER

M. GUEUDINà M. JAMETM. LAMARCHEà M. LEGUEILM. HEURFINà M. FLEURIER

ABSENTS: M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROZOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: (632) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DE LA FETE DE LA NATURE ET DES FLEURS

Nº 2023/04 du 9 février 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29, L.2122-21,

Vu la délibération N°2022/127 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 fixant les tarifs communaux au 1er janvier 2023.

Considérant que la Ville de Sannois organise la « Fête de la Nature et des Fleurs » le samedi 15 avril 2023 de 9 heures à 17 heures.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public pour les exposants qui installeront gratuitement leurs stands sur le parvis de la Mairie, place du Général Leclerc.

Vu l'avis favorable des IIIème et Ière Commissions,

LE MAIRE

Bernard JAME I

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour: 32 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

DECIDE:

Article 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants sur le parvis de la Mairie, place du Général Leclerc, le samedi 15 avril 2023 de 9 heures à 17 heures à l'occasion de la « Fête de la Nature et des Fleurs ».

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise — 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT
Conseiller Municipal